



Conseil de sécurité

Distr. générale
3 juin 2020
Français
Original : arabe

Lettres identiques datées du 31 mai 2020, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies

Plainte officielle datée du 31 mai 2020, adressée au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne

D'ordre de mon gouvernement et après avoir adressé plus de 1 000 lettres à l'Organisation des Nations Unies depuis le début de l'agression terroriste contre la Syrie en 2011, je vous transmets ci-joint, ainsi qu'aux États Membres, les informations urgentes étayées suivantes, en vous priant de bien vouloir considérer la présente lettre comme une plainte officielle déposée contre les Gouvernements de certains États Membres, notamment les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni, la France, Israël et la Turquie, qui ont abandonné depuis un moment la guerre par pays interposés, consistant à soutenir, financer et armer des organisations terroristes transnationales aux appellations diverses, ainsi que des entités terroristes armées et milices séparatistes, au profit d'une guerre livrée au moyen de l'occupation militaire, du vol, du pillage des ressources naturelles et du sabotage des sources d'énergie syriennes, de l'imposition de sanctions économiques unilatérales coercitives supplémentaires et d'une ingérence dangereuse et destructrice dans le processus politique mené sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies par l'entremise de l'Envoyé spécial du Secrétaire général. Permettez-moi de vous présenter des faits et des détails importants à cet égard :

Premièrement, depuis la mi-mai de 2020, jusqu'au début de la moisson du blé et de l'orge, les forces d'occupation américaines et turques n'ont eu de cesse d'incendier le produit de la récolte dans la région de Jéziré, afin de vider le grenier à blé syrien, un acte qui constitue une nouvelle forme de terrorisme économique et un crime de guerre, perpétré par les forces d'occupation contre le peuple syrien, avec l'aide d'organisations terroristes et de milices séparatistes, qui persistent à pilonner des villes et des secteurs, à détruire des infrastructures et à contraindre les citoyens à fuir leurs habitations, en sus du meurtre et de l'enlèvement de civils, dont ils volent les biens, par la force des armes. L'acte le plus récent consiste désormais à brûler des dizaines de milliers d'hectares plantés de blé et d'orge, à détruire des centrales électriques dont ils volent le contenu au préalable et à continuer de piller les ressources naturelles de la Syrie, notamment le pétrole et le gaz.

Le fait que les forces d'occupation incendient les récoltes porte non seulement atteinte à l'économie syrienne, mais vise également directement à terroriser, à



appauvrir et à faire fuir les agriculteurs syriens, ainsi qu'à les contraindre à vendre le fruit de leur récolte à des organisations terroristes et à des milices séparatistes, qui la font passer en contrebande en territoire turc. Les informations dont dispose le Gouvernement syrien et ses alliés dans la guerre contre le terrorisme confirment que le crime consistant à brûler les moissons de blé en Syrie fait partie intégrante de la campagne de terrorisme économique américain et occidental menée actuellement contre la Syrie, qui vise à empêcher les citoyens syriens de bénéficier de vastes terrains agricoles qui ont été repris aux organisations terroristes armées et consacrés de nouveau à la culture du blé et de l'orge. Cela confirme également que les États-Unis ont décidé de façon préméditée d'incendier des terres agricoles dans diverses régions de Syrie, y compris celles qui sont sous le contrôle de l'État, mais dans lesquelles subsistent des cellules terroristes dormantes traitant avec Israël et la base militaire américaine illégale de Tanf, à partir desquelles elles reçoivent des instructions et un soutien logistique.

À l'approche de la moisson du blé et de l'orge en Syrie, les avions Apache des forces d'occupation américaines ont intentionnellement lancé des leurres thermiques pendant leur survol à faible altitude des terrains agricoles, ce qui a déclenché des incendies dans les champs de blé et d'orge dans bon nombre de villages proches de la localité de Chaddadé, au sud de la ville de Hassaké. De leur côté, des groupes de mercenaires de l'occupant turc ont incendié des champs de blé et d'orge dans des villages proches des bourgs de Tell Tamr et d'Abou Rassin (province de Hassaké), où quelque 20 000 dounoums ont brûlé. Ils ont également tiré des obus de mortier sur des champs se trouvant à proximité des villages d'Oum el-Keif, Dardara et Taouïla, près de la localité de Tell Tamr, ainsi que des villages de Manajir, Ahras, Amriyé, Tell Atach et Arat Abou Bakr, dans la région de Ras el-Ain, à la suite desquels des milliers de dounoums ont également brûlé.

Tandis que les forces d'occupation turques et leurs mercenaires allumaient ces incendies, ils cherchaient à voler les moissons, en pressant les habitants de les vendre au prix le plus bas, dans l'intention de les passer en contrebande en territoire turc. Le 26 mai 2020, des organisations terroristes affiliées au régime de Recep Tayyip Erdoğan ont emmené des moissonneurs dans la zone occupée de Ras el-Aïn, dans le nord de la province de Hassaké, ont volé leurs céréales, qu'ils ont fait passer en contrebande en territoire turc. Ils ont également confisqué une partie de la moisson après avoir menacé les agriculteurs de brûler les champs de blé et d'orge s'ils ne s'exécutaient pas. Cela s'inscrit dans le cadre d'une politique systématique visant à empêcher le transfert de ces moissons dans les zones contrôlées par l'État syrien. Je tiens à rappeler que le Gouvernement du régime turc vient d'annoncer qu'une des premières turbines du barrage Ilisu sur le Tigre avait été actionnée et que le lac artificiel s'était rempli, ce qui est une mesure dangereuse qui diminuera la quantité d'eau du Tigre à laquelle les Syriens et les Iraquiens ont accès.

Deuxièmement, malgré les demandes formulées par l'ONU et par la communauté internationale, dont l'appel du Secrétaire général et de son envoyé spécial en Syrie, en faveur de la levée des mesures économiques coercitives unilatérales imposées au peuple syrien, pour l'aider à faire face aux répercussions de la pandémie de COVID-19, le Gouvernement des États-Unis et l'Union européenne ont pris ces derniers jours deux décisions exécutives visant à renouveler et à durcir ces mesures, alors que les États-Unis avaient déjà promulgué la loi César, qui impose de nouvelles mesures économiques punitives aux Syriens et à toute partie tierce désireuse de participer à des activités économiques, commerciales, d'investissement et de services au profit des citoyens syriens en Syrie.

Il va sans dire que l'imposition d'un embargo au peuple syrien, qui constitue un acte de terrorisme économique, n'a rien de nouveau. Les administrations américaines

successives, de 1979 à ce jour, ont constamment imposé des mesures coercitives à l'économie syrienne et à ses secteurs essentiels et de services, comme la santé, l'électricité, l'eau, l'agriculture, l'industrie, l'aviation, le pétrole, les communications, la technologie, les importations et les exportations, les banques et les entreprises publiques et privées. Les administrations américaines ont usé des prétextes les plus fallacieux, dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, pour justifier l'imposition de ces mesures illégales, qui ont toujours fait partie intégrante d'une politique terroriste américaine traditionnelle insensée, consistant à faire pression sur les gouvernements qui ont des divergences politiques avec elles et à soutenir notamment l'occupation israélienne de territoires syriens, palestiniens et libanais.

Cette dernière décennie, les intérêts américains et européens ont convergé en vue de l'imposition de sanctions économiques coercitives au peuple syrien, afin de soutenir une politique dangereuse et destructrice menée par les deux parties, qui repose sur la fourniture d'un soutien à des organisations terroristes armées et à des milices séparatistes en République arabe syrienne et sur la pratique du chantage économique et du terrorisme exercée contre la Syrie et ses alliés, afin de semer l'anarchie et l'instabilité, quitte à menacer la sécurité et la stabilité dans cette région et dans le monde.

Ce qui est important, pour la République arabe syrienne aujourd'hui, c'est que l'Organisation des Nations Unies, en particulier son Secrétaire général et son envoyé spécial et ceux chargés du maintien de la paix et de la sécurité internationales au Conseil de sécurité, prennent clairement une position qui puisse se concrétiser, sur le terrain, de manière à mettre fin aux ingérences hostiles américaines et occidentales dans les processus humanitaire et de paix en Syrie, et adoptent des mesures pratiques pour enrayer l'effet de ces politiques et mesures économiques unilatérales et coercitives imposées au peuple syrien. Il est important de rappeler dans ce domaine que toute position courageuse et sincère de l'ONU à cet égard se fondera sur les dispositions de la Charte des Nations Unies, les principes du droit international et les résolutions du Conseil de sécurité portant sur la question, dans lesquelles ce dernier réaffirme le droit du peuple syrien de diriger un processus politique syrien sans ingérence extérieure, loin de la pression politique, économique et terroriste que continuent d'exercer les gouvernements de membres permanents du Conseil de sécurité, qui sont censés s'acquitter de la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Troisièmement, je voudrais souligner à cet égard que la Mission permanente de la République arabe syrienne a adressé ces deux derniers mois plusieurs lettres au Président de l'Assemblée générale, au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité, dont certaines ont été publiées sous les cotes [A/74/775-S/2020/259](#), [A/74/802-S/2020/297](#), [A/74/844-S/2020/368](#) et [S/2020/419](#). Elles décrivent en détail, avec des chiffres et des informations à l'appui, les profondes répercussions négatives qu'ont eu ces mesures coercitives unilatérales sur la vie du peuple syrien, en particulier compte tenu de la crise sanitaire mondiale et de la situation économique et sociale due à la pandémie mondiale de COVID-19. Les lettres les plus récentes comportent également des informations avérées sur les opérations de sabotage et de pillage des centrales électriques syriennes, dont les pièces sont passées en contrebande hors du pays, comme dans le cas de la centrale thermique de Zeïzoun, évaluées à 660 millions de dollars, à la suite d'actes commis par des groupes terroristes armés liés à Al-Qaïda et bénéficiant du soutien, du financement et de l'armement de la partie turque, outre l'aide qui leur est apportée, à travers la frontière syro-turque, par l'armée et les forces de sécurité turques. Dans ces lettres également, nous avons réfuté les allégations effrontées et mensongères portées par les États-Unis et l'Europe qui affirmaient que ces sanctions n'avaient pas d'effet sur les citoyens

syriens, et que des dérogations aux sanctions économiques coercitives unilatérales avaient été accordées, tout comme des autorisations en vue de l'importation de vivres et de fournitures médicales en Syrie. Je tiens à vous rappeler ainsi qu'aux États Membres que ce sont les États-Unis, le Royaume-Uni et la France qui empêchent le système de développement de l'ONU de lancer des projets de redéveloppement et de relèvement en Syrie, tout en imposant dans le même temps, avec d'autres pays, un blocus économique suffocant au peuple syrien. Cela dénote l'hypocrisie de leur discours politique tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Conseil de sécurité.

Le Gouvernement syrien demande officiellement au Secrétaire général de donner pour instruction aux fonctionnaires juridiques compétents au Secrétariat d'établir dans les meilleurs délais un rapport pour savoir dans quelle mesure les lois et décisions exécutives prises par le Gouvernement des États-Unis et l'Union européenne d'imposer un blocus économique au peuple syrien sont conformes aux dispositions de la Charte et des résolutions du Conseil de sécurité sur la question, et d'en évaluer les répercussions profondes sur la vie du peuple syrien, compte tenu des positions justes et équilibrées qui ont été énoncées par le Secrétaire général et les représentants de plus de 40 organismes des Nations Unies et organes internationaux, qui ont clairement demandé la levée des mesures économiques coercitives unilatérales imposées au peuple syrien et à d'autres peuples, dans un certain nombre de pays dans le monde.

L'État syrien est pleinement persuadé que toute évaluation internationale impartiale et transparente de l'ONU permettra de constater sans équivoque les répercussions négatives profondes de ces sanctions sur le peuple syrien, ainsi que l'illégitimité et l'illégalité du fait que ces gouvernements accordent à leurs autorités législatives ou judiciaires nationales des « compétences mondiales hypothétiques fictives », pour émettre des lois punitives qui dépassent le cadre américain ou européen et touchent notamment des pays visés par des sanctions ou des parties tierces établissant des contrats ou nouant des relations économiques et commerciales avec ces pays, en vue de les intimider au moyen de sanctions financières, bancaires et commerciales, s'ils traitent avec des entités publiques ou privées en République arabe syrienne.

En conclusion, le Gouvernement syrien confirme que les pratiques et crimes commis par les gouvernements de ces États constituent globalement des crimes de guerre et une violation des dispositions et buts de la Charte des Nations Unies et des principes du droit international, et une atteinte directe à la souveraineté, à la sécurité, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne, ce qui exige du Secrétaire général, du fait de sa position et de son mandat et en sa qualité de facilitateur du processus politique en République arabe syrienne, d'adopter une position claire et sans équivoque, et de prendre des mesures pour veiller à ce que tous les États membres ou non membres du Conseil de sécurité s'acquittent des obligations que leur imposent la Charte des Nations Unies, le droit international et les résolutions du Conseil et s'abstiennent de toute conduite visant à entraver l'indépendance et le processus politique, en imposant des conditions qui dépassent les pouvoirs de ces États au regard du droit international, et visent à changer et déformer l'identité nationale syrienne et à compromettre la nature des relations de la Syrie avec ses voisins et les parties régionales et internationales, au détriment des intérêts et des droits souverains du pays et des aspirations de son peuple à la sécurité, à la stabilité et à la prospérité, ainsi que de la sécurité et de la stabilité régionales et mondiales, afin de redessiner la carte de la région d'une manière qui rappelle les graves erreurs commises par la Société des Nations et les puissances coloniales il y a un siècle, qui avaient entraîné sa disparition.

Je vous prie de bien vouloir considérer la présente lettre et les informations qu'elle comporte comme une plainte officielle. Par conséquent, le Conseil de sécurité et le Secrétaire général, conformément aux mandats respectifs qui leur ont été conférés, sont tenus d'ouvrir une enquête et de prendre les mesures immédiates nécessaires contre les auteurs de ces actes. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) **Bashar Ja'afari**
